

Bienvenue à notre prochain numéro du Bulletin RCRI.

DEMANDES DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL REFUSÉES

Si votre demande de la CNESST est refusée, veuillez communiquer immédiatement avec votre Représentant(e) en matière de santé et la sécurité, ou avec votre Président de district. Le/La Représentant(e) en matière de santé et la sécurité ou le Président de district vous dirigera ensuite vers le Coordinateur national de santé-sécurité pour vous représenter en appel.

VOYAGER PENDANT QUE VOUS ÊTES SUR LE PLAN RCRI

Si vous souhaitez voyager pendant votre période d'invalidité, une autorisation écrite de votre médecin traitant est requise avant votre départ ainsi que l'approbation de votre gestionnaire d'invalidité soit de Canadian Benefits ou de Manuvie. Votre voyage ne devrait pas avoir d'impact négatif sur votre rétablissement. Vos prestations d'invalidité pourraient être terminées sans approbation préalable.

Nul changement d'équipes, ni vacances, ni congés ne sont permis pendant que vous participez à un programme de readaptation.

FORMULAIRES DE RÉCLAMATION

Voici un rappel pour la soumission des formulaires de réclamation RCRI.

- Votre «Déclaration du médecin traitant» doit être signée et datée par un médecin.
- Les réclamations ne seront acceptées qu'avec une «signature manuscrite». Aucune signature électronique ou copie-collé ne sera acceptée.

CORRESPONDANCE POUR LES RÉCLAMATIONS AU QUÉBEC

La loi 96 du Québec exige que les communications avec ceux vivant dans la province se fassent en français seulement. Le Membre doit fournir une autorisation écrite à l'administrateur du régime pour pouvoir communiquer en anglais, soit sur le formulaire de réclamation, ou par courriel.

LA FRAUDE EN MATIÈRE D'AVANTAGES SOCIAUX

Si vous soupçonnez une fraude aux prestations, veuillez remplir le formulaire dans le lien fourni avec l'assureur: <https://www.manuvie.ca/particuliers/soutien/regimes-collectifs/assurance-collective/regime-assurance-travail/formulaire-en-ligne-signaliez-et-protégez.html>

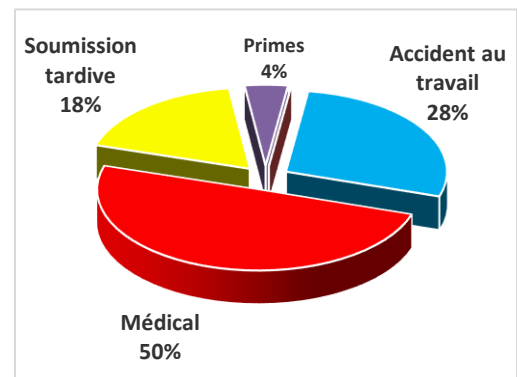
Administration: Canadian Benefits Consulting Group
 Téléphone: 416-488-7755 Sans frais: 1-800-268-0285
 Télécopieur: 416-488-7774 Courriel: GIDIP@canben.com

DEMANDES D'INDEMNISATION RCRI REFUSÉES

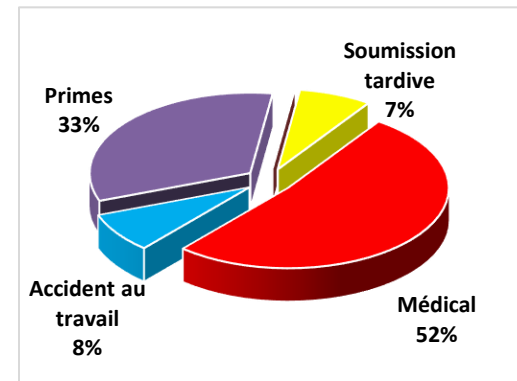
Ces graphiques comparent le pourcentage de demandes RCRI refusées au cours des deux dernières années d'assurance. Au cours de la dernière année, le pourcentage de demandes refusées pour une soumission tardive a plus que doublé. Veuillez soumettre votre demande dans les 90 jours suivant votre dernier jour au travail.

Raison de refus des demandes:

Année d'assurance terminant en mai 2023



Année d'assurance terminant en mai 2022



En toute solidarité
VOTRE CONSEIL DIFUCIARE RCRI

Sophia Michailidis
 Présidente (Région de l'Est)

Ross McConkey
 Secrétaire/Trésorier
 Fiduciaire – Région du Pacifique

Terry Carlucci
 Fiduciaire
 Région du Centre

Martin Melanson
 Fiduciaire
 Région de l'Atlantique

Astrid Metzler
 Fiduciaire
 Région de l'Ouest